

Département de la Gironde

Arrondissement de LIBOURNE

Canton du Libournais-Fronsadais

33141 VILLEGOUGE

Tél : 05.57.84.42.08 / Fax 05.57.84.49.64



REPUBLICQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEGOUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019-06 – D 01 Objet : **01 – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Suffrages exprimés : 13

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité.

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juin à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 12 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames MEDES Jeanine - PEPICQ Lidia - LESTRADE Marie-Christine - HEUGAS Marie-Françoise
Messieurs RAYNAUD Jacques - MARIEN Jacques - DEVAUTOUR Jean-Claude - GALIN Cédric - VALEIX Guillaume.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Christine LECLEROT à Jacques MARIEN - Patrick BARBE à Jacques RAYNAUD - Nathalie ESCUREDO à Marie-Françoise HEUGAS - Thierry BRUN à Guillaume VALEIX.

ABSENTES EXCUSEES : Mesdames GAUDY Sandrine - JUAN Laëtitia,

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153 21, R. 153 20 et suivants,

Vu le courrier en date du 29/11/2017 de Monsieur le Sous-Préfet qui demande aux collectivités du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de faire vérifier la compatibilité de leur document d'urbanisme avec les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais (SCOT), et faisant suite à la loi ALUR du mars 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 mars 2018 prescrivant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la réunion publique en date du 6 décembre 2018 présentant les orientations générales du projet d'aménagement ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mars 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N°1 du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 avril au 15 mai 2019 ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable de Monsieur le Commissaire Enquêteur ;

Entendu l'exposé du Maire,

Considérant que d'une part les observations formulées par l'Etat, les autres personnes publiques et organismes consultés par le maire, et d'autre part les résultats de l'enquête publique, nécessitent d'apporter au projet de P.L.U. des modifications ne remettant pas en cause son économie générale.

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés.

- Décide d'approuver la modification N°1 du dossier de PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier relatif à cette modification n° 1 du PLU, approuvée est tenue à la disposition du public. Ce dossier peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture.

La commune étant couverte par un SCOT approuvé, la date exécutoire est la dernière des dates suivantes :

- Date de réception en sous-préfecture de la délibération et des dossiers au titre du contrôle de légalité
- 1^{er} jour de l'affichage en mairie
- Date de parution du journal dans lequel mention a été faite de l'affichage de la délibération.

Le Maire,



Medes
Jeanine MEDES

Certifié exécutoire compte tenu :

De la réception en S/préfecture le : 20/06/2019

Et de la publication le : 20/06/2019

Fait à Villegouge le : 20/06/2019

